

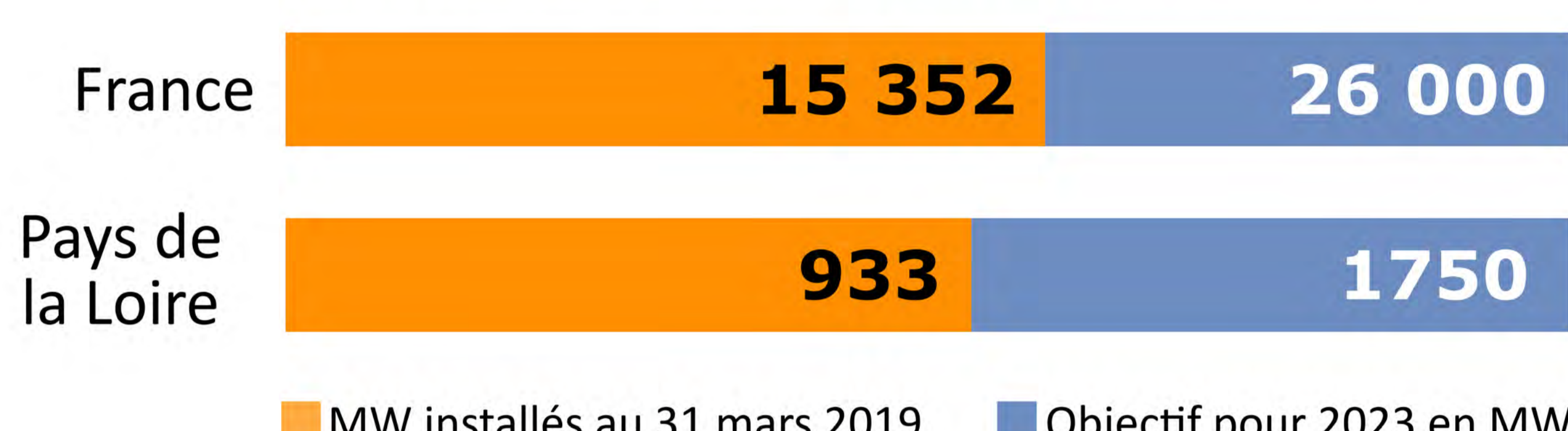


Projet éolien citoyen de Doué-en-Anjou

Informations

Etat de l'éolien

MW installés et objectifs en France et en Pays de la Loire



Le projet de Doué-en-Anjou est situé au nord-ouest du bourg de Doué-la-Fontaine dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne. En effet, le choix de cette zone a été guidé par plusieurs critères :



Une distance importante maintenue avec les habitations **+ de 1 000 m** avec les zones d'habitats groupés et **+ de 500 m** des habitations isolées. (comme préconisé dans la charte ENR définie par la collectivité)



Un **bon gisement en vent** : la vitesse moyenne du vent est comprise entre 6 et 6,5 m/s à 100 m.

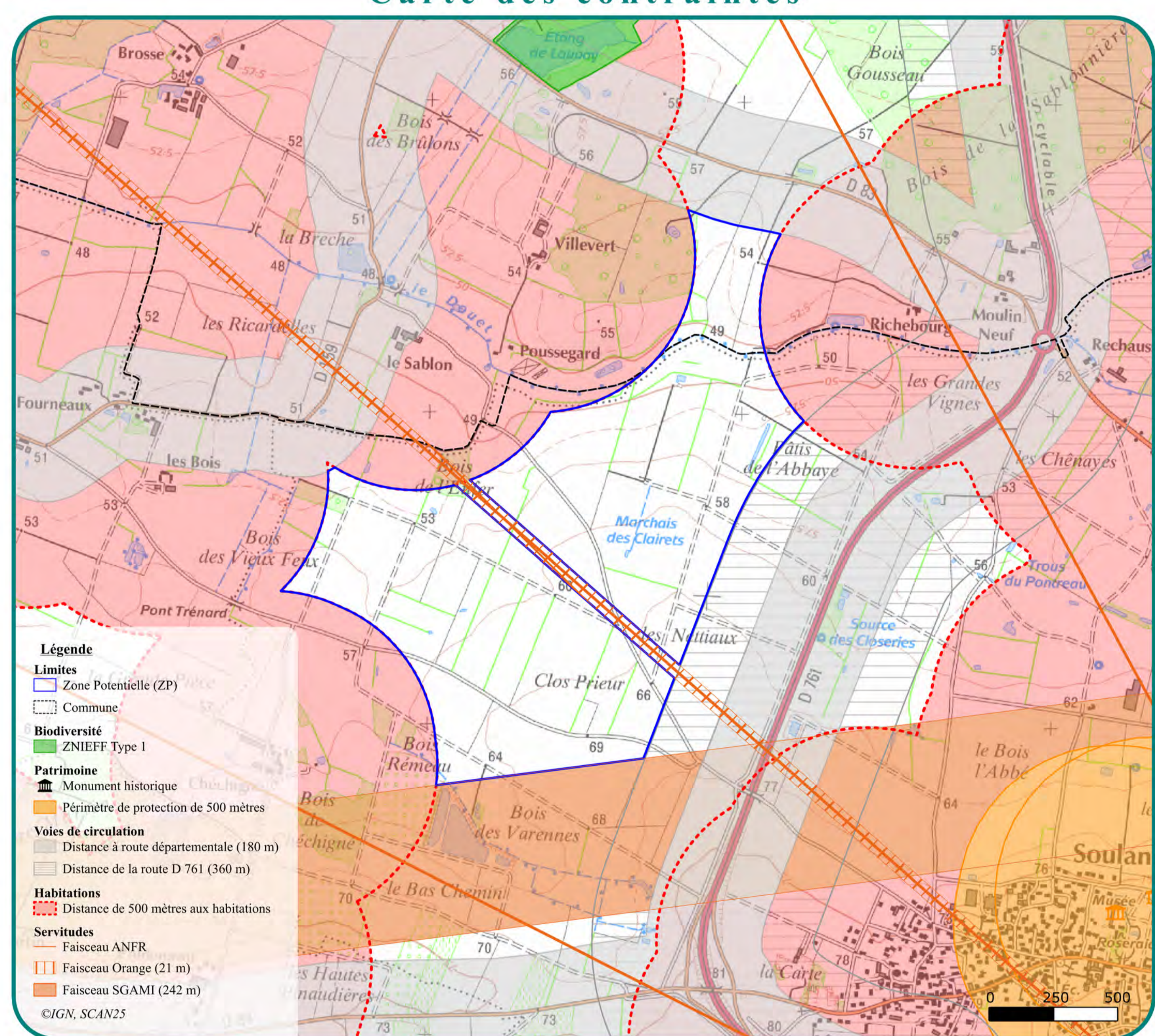


La possibilité d'implanter entre **5 et 7 éoliennes** sur la zone.



L'**absence de zones naturelles protégées** (sites NATURA 2000) ou **zones naturelles sensibles** (ZNIEFF 1 et 2)

Carte des contraintes



Retombées d'un parc éolien de 5 éoliennes d'une puissance totale comprise entre 21 et 22,5 MW

Recettes fiscales estimées
315 000€/an pour le territoire



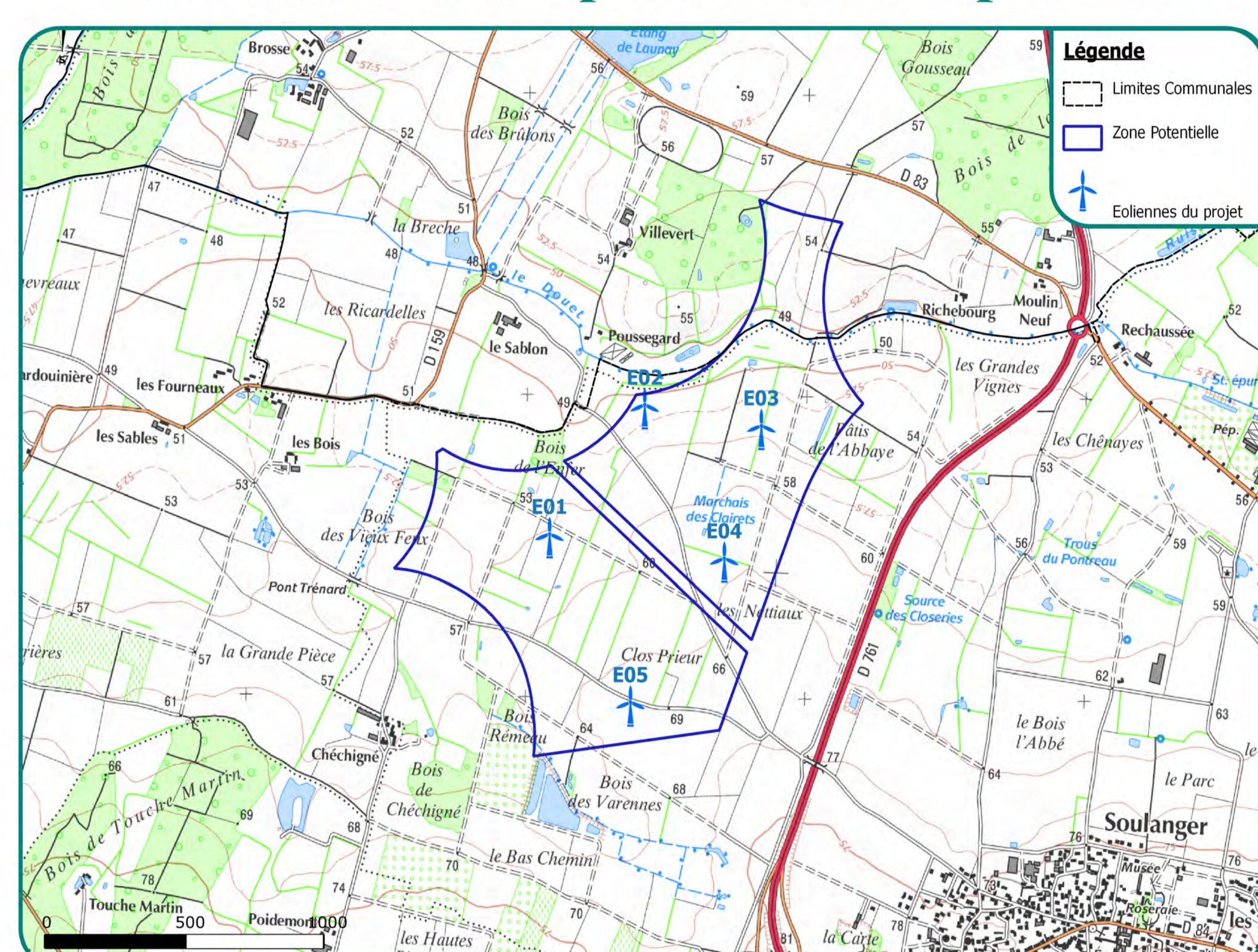
Emplois

Création de l'équivalent de 4 emplois permanents

Production d'électricité estimée

Environ 50 000 000 de kWh/an soit la consommation électrique d'environ 11 000 foyers ou 25 000 habitants.

Scénario d'implantation optimal



Historique

- 2015 **Adoption par la collectivité d'une charte en faveur des ENR**
- 2016
- 2017 **Lancement des études naturaliste, paysagère et acoustiques sur la zone**
Par Volkswind
- 2018 **Émergence d'une association locale (PEPS) avec l'assistance de Atout Vent en Chemillois**
- 2019 **Rencontres** des différentes parties prenantes pour envisager un projet éolien citoyen
- 2019 **Information et concertation avec les citoyens** (réunions publiques, expositions)
- 2019 **Fin des études et choix du scénario optimal d'implantation**
- Fin 2019 **Dépôt de la demande** d'Autorisation Environnementale en Préfecture

Etudes naturalistes

L'étude environnementale, d'une durée minimale de 1 an, permet de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Cette étude vise à analyser et quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves souris, faune terrestre, ...), et floristiques.

Une fois cet état des lieux réalisé, que l'on appelle "état initial", des variantes d'implantations sont analysées conjointement entre le bureau d'études naturaliste et le porteur de projet afin de définir la variante optimale d'implantation.

Les interactions potentielles de cette implantation sont étudiées sur l'ensemble des espèces, et des mesures adaptées sont mises en place dans l'objectif de garantir la bonne intégration du projet.

Etudes acoustiques

Des acousticiens sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores sans les éoliennes. Ils ont ensuite modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau sonore perçu par les habitations respecte intégralement la réglementation française (la plus stricte en Europe).

Après construction du parc, une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée afin de vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation.

La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Littoral (DREAL) supervise et contrôle la validité de ces études.

Etudes paysagères

Un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales est réalisé dans un rayon de 20 km autour du projet éolien. Cette étape permet d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone. L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction sont également intégrés dans l'étude afin d'évaluer les effets cumulés avec le projet.

Plusieurs variantes d'implantation sont ensuite comparées à l'aide de photomontages permettant ainsi de garantir l'insertion visuelle de la variante retenue.

Des mesures de réduction comme la plantation de haies peuvent être proposées aux riverains afin de réduire les vues sur le parc éolien.